

2025/48

MAIRIE DE SARGÉ SUR BRAYE

Département de Loir et Cher – Arrondissement de Vendôme

Extrait du registre des arrêtés

Arrêté N°0039/2025

Envoyé en préfecture le 08/09/2025

Reçu en préfecture le 08/09/2025

Publié le

ID : 041-214102352-20250908-2025039-AR

SLO

Objet : Arrêté de police de circulation pour changement poteau au lieu-dit la Beuchère

Le Maire de la Commune de Sargé sur Bray,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2212-2 et L 2213-1,

Vu le code de la route,

Vu les arrêtés formant le règlement général de police de la commune,

Vu la demande de la société CIRCET ERI5280 représentée par Monsieur COLAS Arnaud en date du 4 septembre 2025,

Considérant que les travaux de remplacement d'un poteau au lieu-dit la Beuchère à SARGÉ SUR BRAYE sont nécessaires,

Considérant qu'il y a lieu de réglementer la circulation et le stationnement dans un but de sécurité publique aux alentours et sur son parcours,

Vu l'intérêt général,

ARRETE :

Article 1 : La circulation sera alternée au lieu-dit la Beuchère à SARGÉ SUR BRAYE pendant la durée des travaux prévues à **partir du 18 septembre 2025** pour 15 jours calendaires

Article 2 : Pendant cette période, le stationnement de tout véhicule sera interdit aux abords du chantier. La signalisation sera alternée manuellement. La vitesse sera réduite à 30 Km/h

Article 3 : La signalisation réglementaire se rapportant à ces essais sera mise en place par l'entreprise en charge des travaux

Article 4 : Monsieur l'adjutant-Chef de Gendarmerie de Mondoubleau est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché en mairie.

Fait à Sargé sur Bray, le 05 Septembre 2025

Le Maire,

Martine ROUSSEAU

Certifié exécutoire compte tenu
de la réception en Préfecture

le 08.10.2025

Et de la publication, le 08.10.2025

Le Maire,

Martine Rousseau

